

Compte rendu de la séance du 26 mars 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Yvette LONGERE

Ordre du jour:

→ Approbation du compte rendu du 03/12/2018

→ BUDGET GENERAL et Budgets annexes EAU et CAMPING

- Approbation des Comptes Administratifs et affectations des résultats
- Approbation des Comptes de Gestion

→ Tarifs camping

→ Forfait camping

→ Traifs HLL

→ Tarifs salle du Piano

→ Tarif location garage

→ Vote des 4 taxes

→ Subventions aux associations

→ Revalorisation des indemnités de fonctions des élus locaux

→ Autorisation donnée au Maire pour solliciter les demandes de subvention concernant la réfection du mur du ruisseau

Questions diverses

Délibérations du conseil :

01 - 2019 - BUDGET GENERAL - Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats.

Le Maire s'étant retiré

Maurice POTIGNON est nommé Président de la séance.

Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du **budget GENERAL** et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur. Considérant que M. Jean-Paul PERSICO, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du **budget GENERAL** de la commune de CHALEY en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du **budget GENERAL**

Libellé	Investissement €		Fonctionnement €		Ensemble €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		16 538,90		226 265,95		242 804,85
Opération exercice	146 243,07	41 668,79	199 370,59	255 009,07	345 613,66	296 677,86
Total	146 243,07	58 207,69	199 370,59	481 275,02	345 613,66	539 482,71
Résultat de clôture	88 035,38			281 904,43		193 869,05
Restes à réaliser	15 567,10	39 136,00			15 567,10	39 136,00
Total cumulé	103 602,48	39 136,00		281 904,43		233 005,05
Résultat définitif	64 466,48			281 904,43		217 437,95

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

ARRÊTE à la somme totale de **15 567.10 €** le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et qui doivent être reprises au budget primitif du **budget GENERAL** de l'exercice 2019.

ARRÊTE à la somme totale de **39 136.00 €** le montant des crédits correspondants aux recettes engagées non titrées et qui doivent être reprises au budget primitif du **budget GENERAL** de l'exercice 2019.

DECIDE de reporter en recette fonctionnement : R 002 : 217 437.95 €

DECIDE de reporter en dépense investissement : D 001 : 88 035.38 €

DECIDE de reporter au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 64 466.48 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

02 - 2019 - BUDGET EAU - Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats.

Le Maire s'étant retiré

Maurice POTIGNON est nommé Président de la séance.

Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe EAU et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur. Considérant que M. Jean-Paul PERSICO, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du budget annexe EAU de la commune de CHALEY en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget annexe EAU.

Libellé	Investissement €		Fonctionnement €		Ensemble €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		38 809,68		3 925,32		42 735,00
Opération exercice	39 219,21	37 494,82	54 201,12	66 757,97	93 420,33	104 252,79
Total	39 219,21	76 304,50	54 201,12	70 683,29	93 420,33	146 987,79
Résultat de clôture		37 085,29		16 482,17		53 567,46
Restes à réaliser	56 186,88	22 318,00			56 186,88	22 318,00
Total cumulé	56 186,88	59 403,29		16 482,17		75 885,46
Résultat définitif		3 216,41		16 482,17		19 698,58

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

ARRÊTE à la somme totale de **56 186,88 €** le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et qui doivent être reprises au budget primitif du budget annexe EAU de l'exercice 2019.

ARRÊTE à la somme totale de **22 318,00 €** le montant des crédits correspondants aux recettes engagées non titrées et qui doivent être reprises au budget primitif du budget annexe EAU de l'exercice 2019.

DECIDE de reporter en recettes d'investissement compte R 001 : 37 085,29 €

DECIDE de reporter en recette de fonctionnement compte R 002 : 16 482,17 €

DECIDE de reporter en réserves excédents de fonctionnement au 1068 : 0,00 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

03 - 2019 - BUDGET CAMPING - Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats.

Le Maire s'étant retiré

Maurice POTIGNON est nommé Président de la séance.

Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe CAMPING et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. Jean-Paul PERSICO, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du budget annexe CAMPING de la commune de CHALEY en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du budget annexe CAMPING.

Libellé	Investissement €		Fonctionnement €		Ensemble €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	436,72			2 536,64	436,72	2 536,64
Opération exercice	7 215,21	2 994,72	22 368,97	56 856,34	29 584,18	59 851,06
Total	7 651,93	2 994,72	22 368,97	59 392,98	30 020,90	62 387,70
Résultat de clôture	4 657,21			37 024,01		32 366,80
Restes à réaliser	3 815,96				3 815,96	0,00
Total cumulé	3 815,96			37 024,01		32 366,80
Résultat définitif	8 473,17			37 024,01		28 550,84

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité :

ARRÊTE à la somme totale de **3 815,96 €** le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées et qui doivent être reprises au budget primitif du budget annexe CAMPING de l'exercice 2019.

DECIDE de reporter en dépenses d'investissement compte D 001 : 4 657,21 €

DECIDE de reporter en recette de fonctionnement compte R 002 : 28 550,84 €

DECIDE de reporter en réserves excédents de fonctionnement au 1068 : 8 473,17 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

04 - 2019 - BUDGET GENERAL - Approbation du compte de Gestion 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PERSICO, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats. Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

05 - 2019 - BUDGET EAU - Approbation du compte de Gestion 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PERSICO, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats. Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

06 - 2019 - BUDGET CAMPING - Approbation du compte de Gestion 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PERSICO, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats. Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

07 - 2019 - Tarifs camping 2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour un bon équilibre budgétaire il serait souhaitable de revoir les tarifs du camping pour la saison à venir.

Il rappelle que la taxe de séjour est due depuis le 1^{er} juin 2009 et la taxe additionnelle depuis le 1^{er} octobre 2013 par personne et par nuitée, pour les campings, caravanes, gîtes, hôtels, auberges, chambres d'hôtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE les tarifs 2019 pour le camping sans augmentation par rapport à 2018, soit :

Adulte	2.80 €
Enfant - de 10 ans	1.90 €
Caravane	1.90 €
Véhicule	1.50 €
Camping-car	2.60 €
Tente	1.80 €
Animal	0.80 €
Visiteur	2.00 €
Garage Mort	2.60 €
Electricité	3.60 €/jour

08 - 2019 - Tarifs forfait annuel camping 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 13/2016 concernant le tarif fixé en 2016 pour le forfait annuel de location pour le camping.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de décider si le Conseil souhaite reconduire ce tarif ou appliquer une augmentation pour l'année 2019, rappelant que le tarif 2018 du forfait annuel était de 1 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir le tarif 2018 du forfait annuel soit 1 200 € pour l'année 2019.

09 - 2019 - Tarifs HLL 2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur une éventuelle augmentation des tarifs des HLL pour la saison 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs pour la saison 2020 soit :

Période	BASSE SAISON	VACANCES
1^{ère} semaine	295 €	350 €
2^{ème} semaine	520 €	620 €
3^{ème} semaine	650 €	860 €
4^{ème} semaine	850 €	1060 €
Week-end 2 nuits	160 €	160 €
Week-end 3 nuits	180 €	180 €
Week-end 4 nuits	200 €	200 €
Caution	250 €	250 €
Forfait ménage	45 €	45 €

10 - 2019 - Tarifs salle du Piano 2019.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location concernant la salle du piano :

	1 Jour	1 Jour avec Office	1 Week-End
Habitants de Chaley	Eté : 95 € Hiver : 115 €	Eté : 125 € Hiver : 145 €	Eté : 185 € Hiver : 225 €
Particuliers Extérieurs	Eté : 175 € Hiver : 205 €	Eté : 205 € Hiver : 235 €	Eté : 280 € Hiver : 320 €
Associations de Chaley	Participation aux frais : Eté : 60 € " " " Hiver : 95 €		
Associations extérieures	Participation aux frais : Eté : 125 € Hiver : 145 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle du Piano pour l'année 2019.

11 - 2019 - Tarif garages 2019.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal de la Commune loue des garages aux particuliers.

Cette location fait l'objet d'un contrat dans lequel l'article 2 – Montant de la location – prévoit la révision des loyers par délibération du Conseil Municipal.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter le tarif de location des garages et de reconduire le tarif 2018 soit **40 € par garage**.

12 - 2019 - Subventions aux Associations pour 2019.

Monsieur le Maire rappelle la liste ci-dessous des associations, auxquelles la Commune attribue chaque année une subvention. Il rappelle les attributions 2018 et propose pour 2019 les tarifs suivants :

ANNEE 2018		ANNEE 2019	
NOMS	TARIFS	NOMS	TARIFS
Anciens Combattants	100.00 €	Anciens Combattants	0.00 €
F.N.A.C.A	100.00 €	F.N.A.C.A	200 €
Festy Chaley	700.00 €	Festy Chaley	1 000 €
AAPPMA Sté de pêche	100.00 €	AAPMA Ste Pêche	100 €
L'évidence	100.00 €	L'évidence (Fanfare Tenay)	100 €
Collège de l'Albarine	105.60 €	Collège de l'Albarine	€
TOTAL	205.60 €	TOTAL	€

Après avoir entendu les propositions ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'allouer aux Associations les subventions pour l'année 2019 comme indiqué ci-dessus.

DIT que la subvention au Collège de l'Albarine pourra être réajustée en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65 compte 6574.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

13 - 2019 - Vote des taux d'imposition 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2018 et demande au conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition de la commune à appliquer pour 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux 2019 comme suit :

Libelle	Taux 2018	Taux 2019
Taxe habitation	19.01	19.01
taxe foncière (bâti)	25.69	25.09
taxe foncière (non bâti)	57.08	57.08

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

14 - 2019 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2014-10 « indemnités de fonction du Maire et des Adjointes ». Il informe le Conseil Municipal que le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

A compter du 1er janvier 2019, l'indice terminal brut 1022 est remplacé par l'indice brut 1027. Par conséquent, il convient de revaloriser les montants maximum brut mensuels des indemnités du Maire et des Adjointes, en application du nouvel indice brut terminal 1027 de la fonction publique territoriale.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE avec effet au 01/01/2019, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints en application du nouvel indice brut terminal 1027 de la fonction publique territoriale.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget communal.

Questions diverses

- le Conseil Municipal est informé du départ à la retraite de la secrétaire.
- problème avec le propriétaire de l'ancienne usine de la grille, un courrier lui a été adressé avec copie à la Préfecture, à la DDT et à la gendarmerie, lui demandant de se mettre en conformité puisque ce bâtiment reçoit maintenant du public lors des manifestations qui y sont organisées. Une plainte a été déposée pour utilisation frauduleuse d'eau du réseau, une consommation d'eau importante 950 m3 en deux utilisations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.